



## Comité Lyonnais de Bridge

100 route de Paris  
69260 CHARBONNIERES LES BAINS

☎ : 04.78.42.10.89

Mail : [secretariat.colybridge@gmail.com](mailto:secretariat.colybridge@gmail.com)

Site : [colybridge.fr](http://colybridge.fr)

## Convocation : Finale de Comité Challenge Été x 2

Les détails d'organisation ci-dessous constituent votre convocation à cette compétition.

**Date :** Samedi 23 mai 2026  
**Lieu :** Maison du Bridge  
100 route de Paris  
69260 Charbonnières-Les-Bains  
Tél : 04.78.42.10.89

**ATTENTION : le stationnement en dehors du parking couvert vous expose à une amende de 135 €.**

**Nombre de paires :** 38  
**Organisation :** 2 séances de 18 donnes  
**Droits de table :** 30 € par paire (par chèque)

**Horaires :** *Les équipes doivent se présenter au moins 15 minutes avant la compétition*  
13 h 30 – 16 h 15 (*Fin avant 19 h 00*)

**Arbitre :** Christophe PARDON : 06.05.49.39.34

**Nombre de qualifiés :** environ 22 paires

**Finale Nationale :** Samedi 6 juin 2026 à CALUIRE

**Veillez noter qu'il est obligatoire d'avoir une feuille de convention remplie.**  
**Consultez le Règlement National des Compétitions, Article 84.6, pour plus d'informations.**

Si pour un cas de force majeure, votre équipe venait à déclarer forfait, je vous prie de prévenir le plus rapidement possible le secrétariat du Comité. Si cette défection survenait le jour de l'épreuve, prévenez l'arbitre.

Bien cordialement.

Godefroy de Tessières

☎ 06.23.14.62.55 – Mail : [godefroy.de.tessieres@colybridge.fr](mailto:godefroy.de.tessieres@colybridge.fr)

- **Pour accéder à nos locaux :**

Dirigez-vous vers le fond des Halles, et passez la porte située vers le magasin Bouillet (*pâtisserie*) pour accéder aux ascenseurs (**2<sup>ème</sup> étage**).

**Le dimanche** : les Halles sont fermées et vous devrez passer par l'arrière du bâtiment (*vers un grand bac poubelles*). La porte d'entrée se trouve avant l'escalier de secours et le **code d'accès** est le : **1769**.

- **Nous vous rappelons** qu'il est interdit d'introduire des boissons autres que de l'eau et de se restaurer dans les salles de jeu.

**Par décision du Bureau Exécutif**, l'introduction de boissons alcoolisées est strictement interdite au sein de la Maison du Bridge.

- **Pour vous garer : le parking est signalé après l'esplanade des Halles de l'Ouest.**

Garez votre voiture au **4<sup>ème</sup> sous-sol** du bâtiment des Halles. Il est entièrement réservé aux bridgeurs au tarif préférentiel de 6 € (forfait)